Identification

continuez à la page suivante 👈

ON

Déclaration de revenus et de prestations

Apposez ici votre étiquette personnalisée. Corrigez tout renseignement inexact. Si vous n'apposez pas d'étiquette, inscrivez ci-dessous vos nom et adresse en lettres majuscules.								
Prénom								
Nom légal								
Adresse postale : app. numéro et rue				С	.P.		R.R	
Ville	Prov./	terr.	err. Code postal		al 			

Renseignements sur votre lieu de résidence

Indiquez la province ou le territoire où vous résidiez le 31 décembre 2005 :

Indiquez la province ou le territoire où vous résidez actuellement si différent de votre adresse postale à la page 1 [ci-dessus] :

Si vous étiez travailleur indépendant en 2005, indiquez la province ou le territoire où se situait votre entreprise :

Si vous êtes devenu résident du Canada ou avez cessé de l'être en 2005, donnez :

la date d'entrée

Mois	Jour

la date ou de départ

Mois	s Jour	

Renseignements à votre sujet

Inscrivez votre numéro d'assurance sociale (NAS) si vous n'apposez pas d'étiquette :	Numéro d'assurance sociale					ale I			
			An	née		М	ois	Jo	ur
Inscrivez votre date de naissance :									
Votre langue de correspondance :		Fra	nça	is					
Your language of correspondence:		Eng	glisł	1					
Cochez la case qui indique votre état (lisez d'abord la section du guide intitul		,				ore	200	5:	
1 Marié(e) 2 Conjoint de	fait		3		Ve	uf (v	euv/	e)	
4 Divorcé(e) 5 Séparé(e)			6		Cél	ibat	taire)	
	C	ontir	nuez	zàl	a pa	ge	suiv	ante	• →

Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait

(si vous avez coché 1 ou 2 à la page 3 [ci-dessus])

In a spinor and NIAO alil marking mass								
sur l'etiquette ou si vous n'apposez	Numé	ro d'	assı I	uran	ce s	socia I	ale	Ī
pas d'étiquette :								
Inscrivez son prénom :								
Inscrivez son revenu net de 2005 pour de	emano	der		,				
certains crédits : (lisez le guide pour en s	savoii	plu	s)					
Cochez ici s'il était travailleur indépenda	nt en	200	5 :		1			
		An	née		М	ois	Jo	ur
Si c'est la déclaration d'une personne		1						
décédée, inscrivez la date du décès :								



CETTE SECTION S'APPLIQUE **SEULEMENT** AUX CITOYENS CANADIENS. **NE PAS REMPLIR** CETTE SECTION SI VOUS N'ÊTES PAS CITOYEN CANADIEN.

CITOYEN CANADIEN.	
À titre de citoyen canadien, j'autorise l'Agence du revenu du Canada à fournir mes nom, adresse et date de naissance à Élections Canada aux fins du Registre national des électeurs.	Oui
Vous devez donner votre autorisation chaque a renseignements ne serviront qu'à des fins perr du Canada».	
Demande du crédit pour la taxe sur les prod de vente harmonisée (TPS/TVH)	luits et services/taxe
Lisez le guide pour obtenir des précisions.	
Demandez-vous le crédit pour la TPS/TVH?	Oui
conti	nuez à la page suivante 👈

Le guide contient des renseignements précieux pour vous aider à remplir votre déclaration.

Avant d'inscrire un montant sur une ligne, lisez le guide à la ligne correspondante pour en savoir plus.

N'inscrivez	172			171		
rien ici	172			171		

Veuillez répondre à la question suivante :

Possédiez-vous ou déteniez-vous des biens étrangers dont le coût total dépassait 100 000 \$CAN à un moment quelconque en 2005? (lisez la section du guide intitulée «Revenus de source étrangère» pour obtenir des précisions)

266 Oui 1 Non 2

Si «oui», joignez le formulaire T1135 dûment rempli.

Si vous avez fait affaire avec une fiducie ou une société non résidente en 2005, lisez la section du guide intitulée «Revenus de source étrangère».

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes sources, canadiennes et étrangères.

Revenu total

101
102
104 +
113 +
114 +
152
115 +
119 +

Montant imposable des dividend canadiennes imposables (lisez l		120	+
Intérêts et autres revenus de pla (joignez l'annexe 4)	acements	121	+
Revenus nets de société de pers commanditaires ou associés pas (joignez l'annexe 4)		122	+
Revenus de location	Bruts	160	
Revenus de location	Ne	ts 126	+
Gains en capital imposables (jo	ignez l'annexe 3)	127	+
Pension alimentaire reçue	Total	156	
Pension alimentaire reçue	Montant imposable	e 128	+
Revenus d'un REER		420	Γ. Τ
(selon tous les feuillets T4RSP) Autres revenus – Précisez :		_ 129 _ 130	+
		_	

Revenus d'un travail indépendant (lisez le guide à la section sur les lignes 135 à 143)

Revenus d'entreprise	Bruts 162
Revenus d'entreprise	Nets 135 +
Revenus de profession libérale	Bruts 164
Revenus de profession libérale	Nets 137 +
Revenus de commissions	Bruts 166
Revenus de commissions	Nets 139 +
Revenus d'agriculture	Bruts 168
Revenus d'agriculture	Nets 141 +
Revenus de pêche	Bruts 170
Revenus de pêche	Nets 143 +
	continuez à la page suivante 🛨

Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	144
Prestations d'assistance sociale	145 +
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	146 +
Additionnez les lignes 144, 145 et 146 (lisez le guide à la ligne 250)	=
	147 +
Additionnez les lignes 101, 104 à 143 et 147 Voici votre revenu total.	150 =

Placez ici l'annexe 1 (impôt fédéral) et le formulaire 428 (impôt provincial ou territorial). Placez ici également tous les feuillets de renseignements, annexes, formulaires, reçus et autres pièces justificatives que vous devez joindre à votre déclaration.

Revenu net

Inscrivez votre revenu total de la ligne 150	150		
Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 34 de tous les feuillets T4A)	206		
Déduction pour régimes de pension agréés (case 20 de tous les feuillets T4 et case 32 de tous les feuillets T4A)	207		
Déduction pour REER (lisez l'annexe 7 et joignez les reçus)	208 +		
Déduction pour le Régime de pensions de la Saskatchewan (maximum 600	209 +		
cor	ntinuez à la pa	ige suivante	→

Cotisations annuelles syndical et semblables (selon les reçus	-		
de tous les feuillets T4)		212	+
Frais de garde d'enfants (joignez le formulaire T778)		214	+
Déduction pour produits et ser aux personnes handicapées	vices de soutien	215	+
Perte au titre d'un placement d'entreprise	Brute 228		
Perte au titre d'un placement d'entreprise	Déduction admissible	217	+
Frais de déménagement		219	+
Pension alimentaire payée	Total 230		
Pension alimentaire payée	Déduction admissible	220	+
Frais financiers et frais d'intére	êt		
(joignez l'annexe 4)		221	+

Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (joignez l'annexe 8)	222	+	
Frais d'exploration et d'aménagement (joignez le formulaire T1229)	224	+	_]
Autres dépenses d'emploi	229	+	
Déduction pour la résidence d'un membre du clergé	231	+	_
Autres déductions – Précisez :	232	+	
Additionnez les lignes 207 à 224, 229, 231 et 232.	233	=	-]-
Ligne 150 moins ligne 233		_	

continuez à la page suivante 👈

234 =

(si négatif, inscrivez «0»).

Voici votre revenu net avant rajustements.

Remboursement des prestations de programmes sociaux (si vous avez déclaré des revenus aux lignes 113, 119 ou 146, lisez le guide à la ligne 235) 235 Ligne 234 moins ligne 235 (si négatif, inscrivez «0»). Si vous avez un époux ou conjoint de fait, lisez le guide à la ligne 236. Voici votre **revenu net**. 236 Revenu imposable Déduction pour le personnel des Forces canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4) 244 Déduction pour prêts à la réinstallation d'employés (case 37 de tous les feuillets T4) 248 Déductions pour options d'achat de titres 249 Déductions pour autres paiements (si vous avez déclaré des revenus à la ligne 147, lisez le guide à la ligne 250) 250

Pertes comme commanditaire d'autres années	251 +
Pertes autres que des pertes en capital d'autres années	252 +
Pertes en capital nettes d'autres années	253 +
Déduction pour gains en capital	254 +
Déductions pour les habitants de régions éloignées (joignez le formulaire T2222)	255 +
Déductions supplémentaires Précisez :	256 +
Additionnez les lignes 244 à 256.	257 =
Ligne 236 moins ligne 257 (si négatif, inscrivez «0») Voici votre revenu imposable.	260 =

Utilisez votre revenu imposable pour calculer votre impôt fédéral sur l'annexe 1 et votre impôt provincial ou territorial sur le formulaire 428.

5106-R - 15

continuez à la page suivante 👈

Remboursement ou solde dû

Impôt fédéral net : montant de la ligne 19 de l'annexe 1 (joignez l'annexe 1 même si le résultat est «0»)	4	420		<u> </u>	
Cotisations au RPC à payer pour le revenu d'ur travail indépendant et pour d'autres revenus (joignez l'annexe 8)		421	+		
Remboursement des prestations de programme sociaux (inscrivez le montant de la ligne 235)		422	+		
Impôt provincial ou territorial (joignez le formulaire 428 même si le résultat est «0»)		428	+		
Additionnez les lignes 420 à 428		!		·	ı
Voici votre total à payer.		435	=		•
Impôt total retenu (selon tous les feuillets de renseignements)	437			•	
Abattement du Québec remboursable	440	+		-	

Crédits provinciaux ou territoriaux (joignez le formulaire 479)	479 +	
Impôt payé par acomptes provisionnels	476 +	
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des salariés et des associés (joignez le formulaire GST370)	457 +	
Crédit d'impôt de fiducie de la partie XII.2 (case 38 de tous les feuillets T3)	456 +	
Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (joignez le formulaire T2038(IND))	454 +	
Supplément remboursable pour frais médicaux	452 +	
Paiement en trop d'assurance-emploi (inscrivez le montant payé en trop)	450 +	
Paiement en trop au RPC (inscrivez le montant payé en trop)	448 +	

continuez à la page suivante 👈

Additionnez les lignes 437 à 479 Voici votre **total des crédits**.

482	=		
		_	
		=	

Ligne 435 moins ligne 482

Si le résultat est négatif, vous avez un **remboursement.**Si le résultat est positif, vous avez un **solde dû.**Inscrivez le montant dans l'espace approprié ci-dessous.
Généralement, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.

Rembo	oursement		Solde dû
484	•	485	•
		S	omme jointe
_	la page 1 un chèque ou un l'ordre du Receveur général.	486	•
Faites vot	re paiement au plus tard		_
le 30 avril	2006.		



Vous n'avez pas à remplir cette section chaque année. N'inscrivez rien ici cette année si vos renseignements pour le dépôt direct de votre remboursement n'ont pas changé.

Remboursement d'impôt et crédit pour la TPS/TVH – Pour demander le dépôt direct ou modifier vos renseignements, joignez un chèque portant la mention «NUL» ou remplissez les lignes 460, 461 et 462.

Remarque: Pour faire déposer votre PFCE (y compris certains versements provinciaux ou territoriaux semblables) dans ce même compte, cochez également la case 463.

	Numéro de la succursale								Numéro de l'institution						
460									461						
	(5 cł	niffre	es)	_					(3 c	hiffr	es)			
	Nui	mér	o du	con	npte								PFCE		
462													463		
		((max	imu	m de	e 12	chi	ffres	s)	C	onti	nue	z à la page suivante •		



Fonds ontarien d'initiative

Remplissez cette section si vous voulez faire don d'une partie ou de la totalité de votre remboursement d'impôt de 2005 au Fonds ontarien d'initiative, pour aider à réduire la dette de l'Ontario. Pour obtenir des précisions, lisez les pages provinciales.

Montant de la ligne 484 à la page 18 [ci-dessus]			1
Votre don au Fonds ontarien d'initiative	465		• 2
Remboursement net (ligne 1 moins ligne 2)	466	=	• 3

J'atteste que les renseignements donnés dans cette déclaration et dans tous les documents annexés sont exacts, complets et révèlent la totalité de mes revenus.

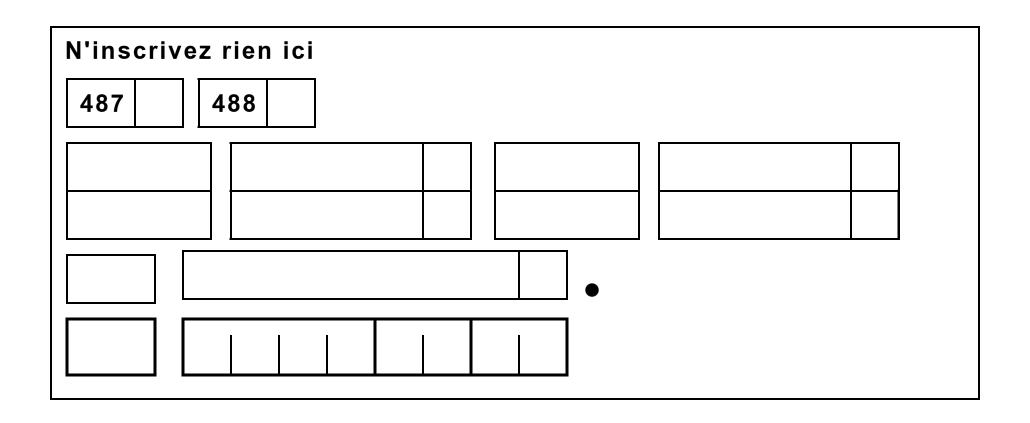
Signez ici

Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Ind. re	rég. Numéro de téléphone							An	née	Мо	ois	Jo	ur
				-									

490 Pour les professionnels de l'impôt seulement

Nom			
Adresse			
Ville			Province/Territoire
Code postal	Ind. rég.	Numéro	de téléphone



«Loi sur la protection des renseignements personnels», Fichier des renseignements personnels CRA/P-PU-005